

Influenza aviaire et chasse : Biosécurité, les chasseurs tous concernés !

Au-delà de la chasse au gibier d'eau, tous les chasseurs ont un rôle-clé à jouer lorsque la probabilité de circulation de virus d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) chez les oiseaux migrateurs est élevée.

Précautions à prendre lors de la chasse habituelle pour prévenir la diffusion des virus IAHP chez les oiseaux domestiques

Chasse et élevage : deux activités qui doivent être strictement séparées

- -Je ne pénètre pas dans un élevage professionnel ou une basse-cour dans les 48h après la chasse (2 nuitées)
- -Je n'introduis aucun matériel de chasse ou véhicule dans l'enceinte d'un élevage ou d'une basse-cour
- -Les chiens ayant participé à la chasse ne doivent pas pénétrer dans un élevage ou une basse-cour, ni avoir aucun contact d'aucune sorte avec des oiseaux domestiques

Après une journée de chasse : des règles d'hygiène simples à appliquer!

- Privilégier l'usage de vêtements et de chaussures dédiés à la pratique de la chasse, faciles à nettoyer, qu'on retire et nettoie à l'eau savonneuse après la chasse
- Nettoyer régulièrement son matériel et sa voiture (intérieur et extérieur)

Je chasse dans ou à proximité d'une zone humide (=zone à risque prioritaire) : je renforce les règles d'hygiène car la probabilité de présence de virus d'influenza aviaire hautement pathogène est plus élevée

- -Je gare ma voiture sur des voies goudronnées si possible, et dans tous les cas, à un endroit le plus éloigné possible de toute zone humide
- -Je m'équipe de matériel de nettoyage (bassine, bidon d'eau savonneuse)
- -Je nettoie ma voiture après chaque chasse

Que faire si j'accueille des chasseurs habitant ou chassant à proximité d'une zone infectée ?

- Leur demander de nettoyer leurs vêtements, chaussures, matériel, roues et bas de caisse avant de venir à l'eau savonneuse
- Leur demander de ne pas venir avec leurs chiens.
- Leur demander de laisser leur véhicule sur les routes goudronnées et de se regrouper dans des véhicules des chasseurs locaux. Si un de leur véhicule devait malgré tout être utilisé, leur recommander qu'il soit passé en station de lavage automatique.



La surveillance : tous responsables !

- Signaler la présence de tous cadavres d'oiseaux à la Fédération des chasseurs ou au SD OFB dans le cadre du réseau Sagir
- En cas de découverte de mortalité anormale d'oiseaux, laver soigneusement ses vêtements (machine à laver), chaussures, roues de voitures, bas de caisse, pattes de chien, siège de battue et tout ce qui aurait pu avoir été en contact avec le territoire où les cadavres ont été trouvés. Désinfecter son matériel.